



FONDATION ŒUVRE DE
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

INSTITUT DE FORMATION PARAMÉDICALE
ET SOCIALE CROIX SAINT-SIMON



VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE,
UN MOYEN CONCRET
POUR AGIR À NOS CÔTÉS

DE LA NAISSANCE À LA FIN DE VIE AU SERVICE DES FAMILLES

Créée en 1906 et reconnue d'utilité publique depuis 1922, la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon déploie une offre globale et diversifiée d'accueil, d'accompagnement, de soins, de prise en charge médicale ou médico-sociale en Île-de-France au travers de 50 structures petite enfance, sanitaires, médico-sociales et d'un Institut de Formation Paramédicale et Sociale (IFPS) :

Depuis 1933, avec la création de l'école d'infirmiers, la formation a toujours été au cœur des activités de la Fondation. Aujourd'hui, la formation qualifiante constitue un enjeu fondamental dans le développement de notre Fondation.



Les formations en santé que nous dispensons sont des formations professionnelles, axées sur l'apprentissage de compétences métiers.

Par l'alternance de cours, travaux dirigés et stages, l'étudiant intègre des connaissances théoriques, pratiques, et « cliniques » centrées sur l'observation et la relation avec le patient, et doit être capable de les mobiliser au moment opportun.

En complément du parcours de stages effectué par les étudiants, nous développons à l'institut, depuis de nombreuses années, une pédagogie innovante qui met l'étudiant en position de « s'entraîner », en toute sécurité, à bien agir en situations professionnelles. Par la simulation en santé, nous utilisons entre autres, à cette fin, le numérique et la simulation en santé.

Mais cette pédagogie nécessite des compétences et des moyens spécifiques : il nous faut former l'ensemble de l'équipe pédagogique et nous équiper de matériels performants, et donc coûteux.



L'innovation n'est pas une fin en soi, mais un levier positif au service de la qualité et de la sécurité des soins, au service de l'apprentissage de métiers qui engagent tout particulièrement les professionnels dans leurs actes.

Aidez-nous à relever les défis de demain...



Valérie Leroux

L'INSTITUT DE FORMATION PARAMÉDICALE ET SOCIALE

Un institut de formation professionnelle initiale dans le champ sanitaire et social. Situé à Montreuil-sous-Bois (93), cet institut à taille humaine offre **un accompagnement individualisé et favorise la convivialité et les échanges entre les formations professionnelles**, gages d'une plus grande réussite en formation. Son projet pédagogique est fondé sur le souci de **l'excellence** et de **la qualité**, sur **le sens du service**, de **l'écoute** et du **respect des étudiants**.

Agréé par la Région Île-de-France et l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'IFPS prépare à **4 diplômes d'État** :

- ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL
- INFIRMIER
- AIDE-SOIGNANT
- AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

L'IFPS EN CHIFFRES...





SpO₂
90

HR
119

NBP Manual
82/51
(61)

SpO₂
90
89

EN SOUTENANT L'IFPS, DEVENEZ ACTEUR DE LA FORMATION DES SOIGNANTS DE DEMAIN

Concrètement, ce soutien participe activement au fonctionnement de l'établissement : **modernisation des outils pédagogiques, renouvellement du matériel** à disposition des étudiants et de leurs formateurs, adaptation des locaux... Autant de projets pour lesquels les montants perçus via la taxe d'apprentissage seront déterminants.

Plus globalement, vous contribuez à fournir **une formation de qualité** à des centaines d'étudiants qui deviendront **les professionnels de demain au service de nombreux publics bénéficiaires**, à tous les âges et à toutes les étapes de la vie. En cela, vous participez à **répondre à un réel besoin en santé publique**.

EN 2021, LES MONTANTS PERÇUS GRÂCE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE NOUS ONT NOTAMMENT PERMIS :



De compléter

nos équipements par du matériel
de soins de réanimation



De former

nos formateurs à l'animation
de cours en distanciel



De réaliser

des travaux de peinture
dans deux salles de cours



D'acquérir

40 tablettes Samsung pour les étudiants
qui ne peuvent s'acheter d'ordinateurs

EN 2022, GRÂCE À VOUS, NOUS POURRONS :

- **Acquérir** un mannequin de simulation d'entraînement
- **Réaliser** des aménagements d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- **D'acquérir** du mobilier pour la chambre « patient » de notre laboratoire de simulation.

COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

En 2022, vous pouvez encore nous verser directement le solde des 13% de la taxe d'apprentissage .

Nous sommes habilités à recevoir le solde de la taxe d'apprentissage.

Sur les 0.68 % de taxe d'apprentissage, 13% pourront être fléchés vers l'IFPS (Contre 23% depuis 2015), toujours éligible à ce financement.

La part de 13 % doit être reversée aux établissements habilités,
au plus tard le 31 mai 2022.



Il suffit :

- **De nous adresser votre versement par virement ou par chèque, avec notre bordereau complété ci-joint**, ou via le site treizepourcent.fr qui permet la déclaration et le dépôt du versement à notre école.



CONTACT

ELISABETH PAIVA

Coordinatrice administrative chargée des financements

e.paiva@lafocss.org

01 41 58 56 81

www.croix-saint-simon.org



FONDATION ŒUVRE DE
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922



Votre soutien est essentiel
à nos actions

FAITES UN DON

Plus d'infos sur www.croix-saint-simon.org

Qualiopi 
processus certifié

INSTITUT DE FORMATION PARAMÉDICALE ET SOCIALE (IFPS)

81/83, rue Michelet 93100 Montreuil

Tél. 01 41 58 56 70 / fax : 01 41 58 56 99 / ifps@lafocss.org